

Bruxelles, le 15 janvier 2020
(OR. en)

5174/20

AGRI 10
ENV 16
CLIMA 8

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité spécial Agriculture/Conseil
N° doc. Cion:	15051/19 + ADD 1
Objet:	Pacte vert pour l'Europe - aspects liés à l'agriculture - Échange de vues

1. Dans la perspective de l'échange de vues prévu entre les ministres sur le thème visé en objet lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" du 27 janvier 2020, les délégations trouveront en annexe une note de la présidence, accompagnée de questions destinées à structurer la discussion.
2. Le Comité spécial Agriculture est invité à prendre note du document de la présidence et à le transmettre au Conseil pour l'échange de vues.

Pacte vert pour l'Europe - aspects liés à l'agriculture**Note de la présidence**

1. Dans ses conclusions de décembre 2019, le Conseil européen a fait sien l'objectif consistant à parvenir, d'ici 2050, à une UE neutre pour le climat, conformément aux objectifs de l'accord de Paris. Un État membre, n'a pas pu, à ce stade, s'engager à mettre en œuvre cet objectif en ce qui le concerne, et le Conseil européen reviendra sur ce point en juin 2020.
2. Lors de la session du Conseil "Agriculture et pêche" de décembre 2019, de nombreux ministres ont explicitement fait référence au pacte vert pour l'Europe au cours de l'examen du rapport de la présidence sur l'état des travaux concernant l'avenir de la politique agricole commune (PAC), eu égard également à un financement adéquat de la future PAC. En avril, juillet et novembre 2019, le Conseil "Agriculture et pêche" a tenu des débats sur les aspects de la PAC post 2020 liés à l'environnement et au climat¹.
3. Dans sa communication du 28 novembre 2018 intitulée "Une planète propre pour tous: une vision européenne stratégique à long terme pour une économie prospère, moderne, compétitive et neutre pour le climat", la Commission a exposé sa vision de la manière de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050. Le Conseil "Agriculture et pêche" de mai 2019 a donné lieu à un échange de vues sur les aspects agricoles de cette communication². En outre, la session informelle du Conseil "Agriculture et pêche" de septembre 2019 a porté sur la contribution de l'agriculture aux objectifs climatiques à l'horizon 2050 et les ministres ont tenu un débat sur la base d'un document de la présidence intitulé "Redéfinir le rôle des agriculteurs dans le cadre de l'action climatique — promouvoir une agriculture durable grâce à la séquestration du carbone dans les sols".

¹ Documents 8359/19, 10622/19, 14051/19.

² Documents 7672/19 REV 2 et WK 6127/2019.

4. Le 11 décembre 2019, la Commission a publié sa communication intitulée "Le pacte vert pour l'Europe"³, qui définit une nouvelle stratégie de croissance visant à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, qui soit neutre pour le climat. Elle propose un large éventail d'actions dans différents domaines relevant des rubriques énumérées ci-dessous, ainsi qu'un calendrier indicatif pour toutes les mesures, qui sont étroitement liées et requièrent une approche globale.
- Ambition climatique
 - De l'énergie propre, abordable et sûr
 - Stratégie industrielle pour une économie propre et circulaire
 - Mobilité durable et intelligente
 - Verdissement de la PAC / stratégie "De la ferme à la table"
 - Préservation et protection de la biodiversité
 - Tendre vers le "zéro pollution" pour un environnement sans substances toxiques
 - Intégration de la durabilité dans toutes les politiques de l'UE
 - L'UE en tant que leader mondial
 - Travailler ensemble - un pacte européen pour le climat
5. La communication insiste sur le fait que toutes les actions et politiques de l'UE devront contribuer à atteindre les objectifs du pacte vert pour l'Europe et qu'elles demanderont une coordination intense en vue d'exploiter les synergies disponibles dans l'ensemble des domaines d'action. D'après la communication, si l'on veut mettre en œuvre le pacte vert pour l'Europe, il importe de repenser les politiques en matière d'approvisionnement en énergie propre pour l'ensemble de l'économie, en matière d'industrie, de production et de consommation, de grandes infrastructures, de transports, d'alimentation et d'agriculture, de construction, de fiscalité et de prestations sociales.
6. Le chapitre de la communication intitulé "De la ferme à la table" insiste sur le fait que les agriculteurs européens joueront un rôle essentiel dans la gestion de la transition. La stratégie "De la ferme à la table" devrait renforcer les efforts que ceux-ci déploient pour lutter contre le changement climatique, protéger l'environnement et préserver la biodiversité. La PAC devrait continuer de jouer un rôle clé dans ces efforts tout en garantissant un niveau de vie décent aux agriculteurs et à leurs familles. Dans ses propositions relatives à la PAC pour la période 2021-2027, la Commission indique que 40 % au moins du budget global de la PAC devraient contribuer à l'action en faveur du climat.

³ Documents 15051/19 + ADD 1.

7. Dans sa communication, la Commission souligne le rôle joué, dans le cadre du pacte vert pour l'Europe et de la stratégie "De la ferme à la table", par les plans stratégiques nationaux en faveur de l'agriculture pour contribuer à renforcer le recours à des pratiques durables comme l'agriculture de précision, l'agriculture biologique (notamment la nécessité d'augmenter les surfaces consacrées à l'agriculture biologique), l'agroécologie, l'agroforesterie, ainsi qu'à des normes plus strictes en matière de bien-être animal. En outre, d'après la communication, les mesures telles que les programmes écologiques devraient récompenser les agriculteurs qui améliorent leurs résultats en termes d'environnement et de climat, y compris au moyen de la gestion et du stockage du carbone dans le sol et de l'utilisation de produits phytosanitaires alternatifs, et qui gèrent plus efficacement les nutriments de façon à améliorer la qualité de l'eau et à réduire les émissions.
8. L'objectif de la stratégie "De la ferme à la table" est de contribuer à la mise en place d'une économie circulaire ainsi que de réduire l'impact environnemental des secteurs de la transformation et du commerce de détail des denrées alimentaires en adoptant des mesures en matière de transports, de stockage, d'emballage et de gaspillage alimentaire. Selon la Commission, la stratégie "De la ferme à la table" comportera également des propositions devant conduire à une amélioration de la position des agriculteurs dans la chaîne de valeur.
9. D'après la feuille de route des principales actions qui accompagne la communication, la stratégie "De la ferme à la table" sera publiée au printemps 2020 et l'examen des projets de plans stratégiques nationaux, qui tiendra compte des ambitions du pacte vert pour l'Europe et de la stratégie "De la ferme à la table", aura lieu en 2020-2021.
10. Outre la stratégie "De la ferme à la table", la communication mentionne diverses autres actions susceptibles de comporter des aspects présentant un intérêt pour le secteur agricole, et notamment: une "législation européenne sur le climat" (mars 2020), les plans nationaux en matière d'énergie et de climat (juin 2020), des réformes législatives concernant les déchets dans le cadre de l'économie circulaire (à partir de 2020), une évaluation des carburants alternatifs durables (à partir de 2020), la stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 (mars 2020), une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts (2020), le plan d'action "zéro pollution" pour l'air, l'eau et les sols (2021) et le Mécanisme pour une transition juste (janvier 2020).
11. Par ailleurs, la Commission prévoit d'élaborer une vision à long terme pour les régions rurales dans le but d'améliorer les possibilités qui leur sont offertes par l'économie circulaire et la bioéconomie.

12. Les priorités de la PAC, qui portaient initialement uniquement sur la sécurité alimentaire et les revenus des agriculteurs, ont d'ores et déjà évolué vers un ensemble plus large d'objectifs, comprenant notamment une offre durable de produits alimentaires sains. L'agriculture doit contribuer aux objectifs climatiques de l'UE à l'horizon 2050 et devrait constituer un élément de la solution. Dans le même temps, il convient de ne pas oublier le rôle essentiel des agriculteurs européens, à savoir garantir la sécurité alimentaire. Par conséquent, une approche équilibrée s'impose.
13. Lors du Conseil "Agriculture et pêche" du 27 janvier 2020, les ministres seront invités à débattre des principaux éléments de la communication relatifs à l'agriculture afin de fournir des orientations quant aux prochaines étapes. En vue de structurer le débat, la présidence a préparé trois questions, comme indiqué ci-dessous.

Questions posées aux ministres

- 1) *Le pacte vert pour l'Europe propose une série de politiques et de mesures clés visant à contribuer à l'objectif d'une UE neutre pour le climat d'ici 2050. La future PAC fournit-elle un cadre adéquat pour réaliser cette ambition?*
 - 2) *Dans le domaine de l'agriculture, quels autres outils pourraient être utilisés en dehors de la future PAC pour contribuer à la réalisation des ambitions énoncées dans le pacte vert pour l'Europe?*
 - 3) *Quels éléments du paquet considérez-vous comme particulièrement importants et devant faire l'objet d'un examen approfondi lors du Conseil "Agriculture et pêche"?*
-